

Plan d’action de la COPHAN

2019-2020

[Introduction 2](#_Toc11313237)

[Valeurs de la COPHAN 3](#_Toc11313238)

[Mise en contexte 2019-2020 4](#_Toc11313239)

[Objectifs 4](#_Toc11313240)

[Moyens à mettre en œuvre 5](#_Toc11313241)

[Vie associative 5](#_Toc11313242)

[Projet « COPHAN 2020 » 5](#_Toc11313243)

[Priorités annuelles 6](#_Toc11313244)

[Soutien du revenu 6](#_Toc11313245)

[Mobilité durable 6](#_Toc11313246)

[Santé et services sociaux 7](#_Toc11313247)

[Aspect législatif 8](#_Toc11313248)

[ANNEXE : Thèmes des mémoires et revendications de la COPHAN de ces dernières années 9](#_Toc11313249)

[Éducation 9](#_Toc11313250)

[Emploi et soutien du revenu 9](#_Toc11313251)

[Environnement bâti et aménagements publics 10](#_Toc11313252)

[Mobilité 10](#_Toc11313253)

[Santé et services sociaux 11](#_Toc11313254)

[Varia 11](#_Toc11313255)

# Introduction

Fondée en 1985 par et pour des personnes ayant des limitations fonctionnelles, la COPHAN est un regroupement d’action communautaire autonome de défense collective des droits qui a pour mission de rendre le Québec inclusif afin d’assurer la participation sociale pleine et entière des personnes ayant des limitations fonctionnelles et de leurs proches. Elle regroupe 46 organismes nationaux et régionaux de défense des droits de personnes ayant des limitations fonctionnelles et leurs proches. Par l’intermédiaire de ses membres, la COPHAN est présente partout au Québec et rejoint des personnes ayant tous types de limitations : motrices, organiques, neurologiques, intellectuelles, visuelles, auditives, troubles d’apprentissage, troubles du spectre de l’autisme, troubles de la parole et du langage, et troubles de santé mentale.

La COPHAN est active aux niveaux québécois, canadien et international dans tous les domaines qui ont une incidence sur les conditions de vie et la participation sociale des personnes ayant des limitations fonctionnelles et de leurs proches. En plus de réagir à l’actualité lorsqu’il est question de dossiers susceptibles de concerner les personnes que nous représentons, la COPHAN intervient notamment sur les problématiques suivantes :

* Accès à l’information et aux technologies de l’information et des communications (TIC) ;
* Accompagnement ;
* Éducation ;
* Environnement bâti et aménagements publics ;
* Famille et enfance ;
* Fiscalité et compensation financière des coûts supplémentaires reliés aux limitations fonctionnelles et aux situations de handicap ;
* Justice ;
* Loisirs et culture ;
* Lutte contre la pauvreté et l’exclusion sociale ;
* Santé et services sociaux ;
* Transports ;
* Travail, formation et développement de la main-d’œuvre ;
* Etc.

# Valeurs de la COPHAN

**La primauté du droit** : la COPHAN s’appuie sur la Charte canadienne des droits et libertés et la Charte des droits et libertés de la personne du Québec pour valider ses actions et lutter contre l’arbitraire. Elle travaille à faire appliquer l’ensemble des lois, règlements et autres, et à les faire changer si nécessaire.

**Le droit à l’égalité** : pour qu’il y ait égalité, il ne doit pas y avoir de discrimination, et cela nécessite parfois un traitement différencié. La COPHAN s’engage à favoriser l’exercice de ce droit, en utilisant des moyens tels que l’accessibilité universelle, l’accommodement raisonnable, la compensation des coûts supplémentaires liés aux limitations fonctionnelles et le traitement égalitaire.

**Les personnes sont les véritables maîtres d’œuvre de leur vie** : les personnes ayant des limitations fonctionnelles ont le libre choix et la capacité de participer aux décisions qui les concernent et qui concernent la société dans son ensemble. La COPHAN croit en cette valeur essentielle et aux principes qui l’accompagnent, notamment « l’empowerment », le « par et pour » et la solidarité sociale.

# Mise en contexte 2019-2020

Au cours de la prochaine année, la COPHAN mettra en œuvre sa planification stratégique. Rappelons la volonté du conseil d‘administration de redynamiser la vie associative du regroupement. À partir du sondage aux membres, réalisé dans le cadre de cet exercice, plusieurs actions seront posées dans ce sens.

Les actions de la COPHAN en matière de défense des droits tiennent compte des ressources disponibles et de la capacité de ses membres à y participer. Les personnes ayant des limitations fonctionnelles ont le libre choix et la capacité de participer aux décisions qui les concernent ; cette valeur essentielle « Par nous, pour nous !».

Dans un contexte de transfert du savoir et d’amélioration continue des compétences permettant une connaissance accrue des dossiers, les membres de l’équipe porteront une attention particulière à leurs besoins de formation afin de répondre adéquatement aux critères de qualité de la COPHAN.

# Objectifs

Les objectifs suivants des instances de l’organisation constituent autant d’excellentes occasions de positionner l’action de la COPHAN :

* Mettre en œuvre la planification stratégique en mettant l’accent sur la vie associative et en portant une attention particulière aux régions ;
* Développer des liens avec les parlementaires des différents partis politiques de l’Assemblée nationale ;
* Faire un inventaire des revendications et positions historiques de la COPHAN : Projet COPHAN 2020 (description ici-bas) ;
* Fournir à l’équipe de la COPHAN les moyens nécessaires à l’acquisition de connaissances ;
* Participer au Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire, dirigé par le METSS ;
* Organiser une formation avec les membres du conseil d’administration concernant la gouvernance.

# Moyens à mettre en œuvre

## Vie associative

**Développer le sentiment d’appartenance des membres à leur organisation nationale.**

* Continuation de la tournée des membres de la COPHAN ;
* Amélioration de la communication avec les membres pour s’assurer de leur pleine participation ;
* Organisation d’une assemblée générale spéciale pour adopter de nouveaux règlements généraux et présenter les résultats de la planification stratégique ;
* Formation du personnel dans le domaine des communications en action communautaire, notamment à la rédaction de plans d’action et de rapports d’activités.

## Projet « COPHAN 2020 »

**Répertorier les revendications historiques de la COPHAN en tenant compte du contexte de l’époque et en les actualisant.**

* Organisation d’une consultation régionale ;
* Création d’une plateforme de revendications actualisées ;
* Création d’un outil de transmission du savoir ;
* Recherche de témoignages de certains piliers de la COPHAN ;
* Établissement d’un plan de communication pour nos membres ;
* Établissement d’un plan de communication pour les parlementaires ;
* Établissement d’un plan de communication pour la population en général.

## Priorités annuelles

En plus de faire les suivis sur les dossiers en cours et de réagir à l’actualité, la COPHAN priorisera le soutien du revenu, la mobilité durable ainsi que les questions liées au domaine de la santé et des services sociaux.

### Soutien du revenu

Concernant le soutien du revenu, nos recommandations reposent sur le fait que, tel qu’illustré par différentes sources statistiques, de façon globale et quelles que soient leurs limitations, les personnes en situation de handicap sont plus pauvres, plus isolées et beaucoup moins présentes sur le marché du travail. La COPHAN compte :

* Faire un suivi de l’instauration et de la mise en œuvre du Programme de revenu de base :
* Participation active au comité de suivi ;
* Concertation avec d’autres organismes de défenses de droits.
* Faire connaitre davantage certains programmes et régimes (ex : crédit d’impôt pour personne handicapée, REÉI, etc.) :
* Stratégie de communications avec nos membres.
* Participer à l’élaboration du prochain plan d’action à l’égard des personnes handicapées du MTESS.

### Mobilité durable

La mobilité est un droit essentiel, nécessaire à la réalisation des habitudes de vie de tous, y compris des personnes ayant des limitations fonctionnelles. Pour être durable, la mobilité doit s’effectuer dans le respect à long terme de l’environnement physique et économique, mais aussi prendre en considération l’aspect social. Cet aspect social est souvent négligé au profit du développement durable. Afin de viser l’équité et la viabilité et ainsi tendre vers une société inclusive, la COPHAN va :

* S’impliquer dans le comité de suivi de la Politique de mobilité durable du MTQ pour faire valoir la place des personnes ayant des limitations fonctionnelles ;
* Assurer un suivi de la mise en œuvre du projet de Loi 17 ;
* Répondre à l’invitation du MTQ concernant l’élaboration de son prochain plan d’action à l’égard des personnes handicapées.

### Santé et services sociaux

La santé et les services sociaux sont des droits qui impliquent l’obligation de rendre accessibles des services continus de façon à répondre aux besoins des individus, des familles et des groupes, tant au plan physique, psychique que social. Notre priorité est de s’assurer que les personnes ayant des limitations fonctionnelles soient entendues et comprises par le réseau de la santé et des services sociaux. À cet effet, la COPHAN va :

* Participer activement au comité consultatif du MSSS ;
* S’inviter à la planification stratégique du MSSS ;
* Participer à l’élaboration du plan d’action à l’égard des personnes handicapées du MSSS.

**Soutien à la personne**

En matière de soutien à la personne, la COPHAN va :

* S’impliquer dans les travaux de révision du cadre de référence en soutien à domicile ;
* Mettre sur pied un comité « soutien à domicile » de la COPHAN afin de dresser un état de la situation et de mettre à jour nos revendications quant aux programmes de soutien à la personne ;
* Faire les suivis sur le projet-pilote et la révision du Programme d’aides matérielles pour les fonctions d’éliminations ;
* Demander l’actualisation du Programme transport-hébergement pour les personnes handicapées ;
* Collaborer à l’orientation des pavillons alternatifs en centre de soins de longue durée pour les personnes handicapées.

**Soutien aux familles**

En matière de soutien aux familles, la COPHAN va :

* S’impliquer au niveau du cadre de référence en soutien aux familles ;
* Continuer notre mobilisation autour de la future politique pour les proches aidants ;
* S’impliquer dans l’amélioration de la mesure SEHNSE.

**Accès aux services généraux spécifiques et spécialisés**

En matière d’accès aux services, la COPHAN va :

* Faire un suivi auprès du ministère concernant le plan d’action décennal pour l’accessibilité du réseau de la santé ;
* Intervenir auprès du ministère pour qu’il développe une Stratégie d’accès aux services de santé et services sociaux pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles ;
* S’impliquer dans la mise en œuvre de la gamme de services offerts aux personnes handicapées et assurer un suivi ;
* S’impliquer dans la révision du plan d’accès aux services pour les personnes ayant une déficience.

## Aspect législatif

En ce qui concerne l’aspect législatif nous nous concentrerons sur l’évaluation de la Politique *À part entière*, notamment en ce qui a trait à la planification stratégique et aux plans d’action à l’égard des personnes handicapées de certains ministères.

Voici les objectifs de la COPHAN :

* S’assurer d’une meilleure compréhension des enjeux auprès des différents paliers de gouvernement :
* Création d’une table transpartisane avec les députés de l’Assemblée nationale ;
* Développement de canaux de communications avec les ministères dont les politiques ont des répercussions sur nos membres ;
* Consolidation et établissement de nouveaux liens avec le gouvernement fédéral après l’élection de 2019.
* S’investir dans l’évaluation en cours de la Politique *À part entière* et proposer une suite :
* Consultation de nos membres ;
* Participation aux rencontres de l’OPHQ ;
* Sensibilisation des instances ministérielles.
* S’impliquer dans les planifications stratégiques des ministères et des organismes publics dont les politiques ont des répercussions sur nos membres :
* Communications avec les ministères ;
* Consultations de nos membres.
  + - * S’impliquer dans la mise à jour des plans d’action à l’égard des personnes handicapées des ministères dont les politiques ont des répercussions sur nos membres :
* Communications avec les ministères ;
* Consultations de nos membres.

# ANNEXE : Thèmes des mémoires et revendications de la COPHAN de ces dernières années

## Éducation

* + - * Mémoire sur la politique de réussite éducative : la COPHAN et l’AQIS avaient élaboré un mémoire conjoint afin de recentrer le débat autour des priorités concernant les élèves handicapés ou en difficulté d’adaptation ou d’apprentissage. Nous avions réaffirmé que l’inclusion éducative doit nécessairement être au cœur de cette future politique.
      * Avis sur la révision du modèle d’allocation des ressources aux CÉGEPS : la COPHAN a réaffirmé les principes de base qui devraient être au cœur de cette révision et a formulé des remarques spécifiques concernant l’allocation intitulée « Accessibilité au collégial des étudiants en situation de handicap ».
      * Commentaires sur le nouveau modèle de financement lié aux élèves déclarés handicapés ou ayant des troubles graves du comportement : la COPHAN a précisé que ce nouveau modèle est basé sur une approche plus inclusive et constitue un début de réponse. Toutefois, la restructuration actuelle du financement ne répond pas aux problèmes de base, à savoir une révision des codes de difficulté pour mieux répondre aux besoins des élèves ayant des limitations fonctionnelles.

## Emploi et soutien du revenu

* + - * Mémoire dans le cadre de la consultation Solidarité et inclusion sociale : ce mémoire soulève plusieurs enjeux relatifs à l’emploi (CIT, travail à temps partiel, sensibilisation des milieux d’emploi), à l’éducation et à la formation (TEVA, stages et emplois d’été adaptés ou accessibles, programmes jeunesse) et au soutien du revenu (programme de solidarité sociale, RRQ).
      * Avis sur le Régime des rentes du Québec :la COPHAN souligne plusieurs iniquités dans le régime actuel, notamment en ce qui concerne l’accès à la rente d’invalidité et les pénalités appliquées sur la rente de retraite pour les personnes ayant bénéficié d’une rente d’invalidité.
      * Projet de loi 173 – *Loi visant principalement à instaurer un revenu de base pour des personnes qui présentent des contraintes sévères à l’emploi*, nos commentaires s’en tiennent aux quelques modifications proposées et aux bonifications que le projet de règlement doit comporter.

## Environnement bâti et aménagements publics

* + - * Avis portant sur le projet de modification du Code de construction du Québec : la COPHAN a exposé nos recommandations en ce qui a trait aux exigences d’adaptabilité des logements ainsi qu’à la modification apportée aux catégories d’établissements.
      * Avis portant sur le projet de loi 492 - *Loi modifiant le Code civil afin de protéger les droits des locataires aînés* : la COPHAN avait alors mis de l’avant un droit au logement qui soit équitable pour les groupes sociaux et les personnes vulnérables.
      * Commentaires sur les projets de règlement sur l’accessibilité minimale et l’adaptabilité des nouveaux logements : l’instauration proposée de normes en matière d’accessibilité des nouveaux logements qui seront construits dans des bâtiments de plus de deux étages et comportant plus de huit unités.
      * Mémoire concernant le projet de loi 155 – *Loi modifiant le domaine municipal et la SHQ* : ce projet de loi confère à la Société d’habitation du Québec la responsabilité de l’accessibilité des établissements. La COPHAN a fait une proposition de modification de la fiscalité municipale afin que le rôle d’évaluation tienne compte de l’accessibilité d’un bâtiment.

## Mobilité

* + - * Avis sur l’initiative de modernisation de la réglementation de l’Office des transports du Canada : assurer un meilleur accès aux transports sous compétence fédérale aux personnes ayant des limitations fonctionnelles.
      * Mémoire dans le cadre de la consultation sur la sécurité routière : plusieurs sujets reliés à la sécurité des déplacements des personnes ayant des limitations fonctionnelles sont abordés, notamment : les carrefours giratoires, les rues partagées, les feux sonores, le statut des utilisateurs d’AMM, l’apprentissage à la mobilité et la cohabitation de l’ensemble des usagers de la route.
      * Mémoire concernant le projet de loi 165 - *Loi modifiant le Code de la sécurité routière* : la COPHAN a réagi sur les dispositions législatives concernant l’instauration du principe de prudence, les rues partagées et les vélorues, les véhicules électriques et hybrides, les carrefours giratoires ainsi que l’augmentation du montant des amendes pour avoir immobilisé un véhicule routier dans un espace de stationnement réservé à l’usage exclusif des personnes handicapées.
      * Mémoire sur la politique de mobilité durable : la COPHAN précise des principes transversaux à l’ensemble de la politique, à savoir : un réel partenariat de tous les acteurs, l’exercice du droit à la mobilité, une analyse différenciée selon les capacités et la mise en place d’un environnement inclusif.

## Santé et services sociaux

* + - * Avis concernant le document de consultation sur la Politique gouvernementale de prévention en santé : la COPHAN a souligné l’importance d’assurer l’accès aux services généraux de santé aux personnes ayant des limitations fonctionnelles.
      * Mémoire concernant le panier de services assurés en santé et services sociaux : la COPHAN a réaffirmé les principes d’accessibilité, d’universalité, d’intégralité et de gratuité des services promus par la Loi canadienne sur la santé.
      * Mémoire concernant le projet de loi 115 - *Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité* : la COPHAN a encore une fois invité tous les ministères et organismes concernés à travailler de concert à l’élaboration d’un tel document.

## Varia

* + - * Mémoire déposé à la Commission de l’aménagement concernant l’accès aux services financiers de proximité en région. Les institutions financières réduisent l’accès à leurs services financiers de proximité et se tournent vers les nouvelles technologies, certaines institutions financières offrant même des services uniquement à distance. Cette situation est préoccupante pour les personnes ayant des limitations et leurs proches.
      * Mémoire sur le projet de Stratégie gouvernementale de développement durable révisé 2015-2020 : la COPHAN a souligné l’importance d’une plus grande prise en compte des besoins des personnes ayant des limitations fonctionnelles dans la réflexion entourant le développement durable au Québec. Nous avons également proposé l’ajout de la notion de socioresponsabilité, qui était absente du projet.
      * Avis concernant le projet de loi 56 - *Loi sur la transparence en matière de lobbyisme* : la COPHAN avait mis de l’avant que les OSBL ne sont pas des lobbys et qu’assujettir tous les OSBL à la Loi sur le lobbyisme mettrait en péril la survie de nos membres et la réalisation de nos missions. De plus, nos organismes membres répondent déjà à l’objectif de transparence visé par la Loi.
      * Mémoire concernant le projet de loi 176 - *Loi modifiant la Loi sur les normes du travail* : la COPHAN a indiqué les impacts qu’auront les modifications apportées par le projet de loi pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles et leur famille.
      * Mémoire pour un Canada accessible : la COPHAN a mis de l’avant que la publication d’une telle loi doit d’être entreprise afin de permettre l’inclusion sociale des personnes que nous représentons et de garantir concrètement leurs droits.